

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SAP 13 Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire n°51

Page : 1

Ils sont vraiment

Photos....

Page : 2

Compte rendu Délégation

Page : 3

Complémentaire santé

Sur le budget Télé Publique

Page : 4

Reclassés enfin ?

Histoire de famille

La prochaine réunion : 18/04/13

Page : 5

Une première depuis 1984

Le Choix des Mots

Nous avons pris l'initiative

Page : 6

Le 28 mars 2013

Le sais-tu ?

Pas résignés

Un drôle de crû !

Page : 7

SOS retraites

Le changement disiez vous ?

VO Impôts 2013

H.C.D.S.

Page : 8

Retour vers le temps

Ces Aides qu'on ignore parfois...



Dans l'attente....



**Ils sont vraiment, ils sont vraiment,
ils sont vraiment « phénoménal » !**

Quand les revendications sont bonnes, quand elles collent aux attentes, quand la forme d'action est adaptée (et le temps clément !) ben oui, ils sont là les retraités mais pas aussi nombreux qu'on aurait pu espérer, comme au bon vieux temps, à venir accompagner la délégation CGT auprès de la DNSA.

C'est qu'ils avaient à cœur d'être écouté et entendu, eux que La Poste rejette, au mieux ignore, récompense d'une vie de travail ?

Les Offres sociales « réservé aux actifs », comme sur le Portail malin, ils les veulent « autorisé aux retraités » !

Les acquis sociaux qu'on leur supprime à la retraite, ils veulent les reconquérir ! Des droits nouveaux à exiger (gratuité des transports, cotisation Mutuelle, formation, logement...) ils en font leur affaire !

**Nos retraités, nos retraités
et ils n'ont pas démérités...**

Et même si tout n'a pas été obtenu au cours de ces 2 heures de délégations, ils sont satisfaits d'avoir pu rencontrer des interlocuteurs qui ont fait autre chose que « d'enregistrer et de transmettre »: ils semblaient vouloir « avancer » en nous proposant des pistes à explorer par exemple (la suite en page 2)



**Méritent bien, méritent bien
la première page du Journal !**



Quand les revendications sont bonnes, quand elles collent aux attentes, quand la forme d'action est adaptée (et le temps élément !) ben oui, ils sont là les retraités, nombreux, comme au bon vieux temps, à venir accompagner la délégation CGT auprès de la DNSA.

Le compte rendu de la délégation reçue par le directeur de la DRAS, Gérard Amelineau, et son adjoint, composé de Rolande Carrière, Christian Moulard, Michel Roidot, Patrick Marti et Jean-Paul Castaing

Nous n'étions qu'une vingtaine de camarades rassemblé(e)s devant la direction de Barbusse pour rencontrer la DRAS (Direction Régionale des Affaires Sociales), pas assez pour faire une démonstration de force et prouver que les retraité(e)s ne sont pas résigné(e)s.

Mais nous étions forts de VOS revendications, celles que vous avez massivement approuvées sur nos pétitions. Cependant si nous voulons démontrer notre envie de gagner, il nous faudra remettre ça, avec plus de force dans un proche avenir, en allant taper aux portes vers lesquelles nous a renvoyé la DNSA. Nous l'espérons !

Voici les principales réponses à nos questions

Mutuelle Générale : La décision de la participation de La Poste est de caractère national et n'est pas du ressort de la DNSA. Nous connaissons la réponse mais notre but est de faire remonter notre revendication, de la faire prendre en compte par l'ensemble des postier(e)s retraité(e)s et continuer le combat.

Permanence physique d'une Assistante sociale Une assistante sociale dédiée aux retraité(e)s localisée à Limoges à la Direction Nationale des Affaires Sociales est joignable par téléphone (N° Vert 0 800 000 505 – choix2). Les assistantes sociales locales sont réparties sur les métiers (courrier, enseigne, colis, Banque postale*) et ne s'occupent pas des retraité(e)s. Ce n'est pas ce que nous souhaitons, là aussi nous devons enfoncer le clou.

Logement social les postier(e)s retraité(e)s ne sont pas « viré(e)s » de leur logement social, lors de la mise à la retraite, mais c'est vrai que rien n'est prévu pour les retraité(e)s qui ne peuvent garder leur logement. Là encore nous devons continuer à revendiquer.

Le Portail Malin Les principales offres sont en direction des métiers* mais il en existe aussi pour les retraité(e)s. Notre revendication est que toutes les offres s'adressent à tous (actifs et retraité(e)s)

Marseille-Provence 2013 Des offres sont accessibles sur le portail malin...mais il n'y en a plus ! La Poste est prête à injecter de l'argent pour sa pub mais pas pour ceux qui ont participé à son essor.

La Gratuité des transports en commun. Ce n'est pas du ressort de la DNSA

Tarif social Internet il existe une offre de la DNSA (voir sur le Portail Malin) Nous faisons remarquer qu'il est plus cher que certaines offres des fournisseurs (orange, free etc..) et nous demandons une participation financière de La Poste)

Chèques Vacances et Restaurants pour ce qui est des chèques-restaurant, la loi interdit ceux-ci pour les retraité(e)s, mais les retraité(e)s ont droit à la même ristourne que les actifs, dans tous les restaurants (Poste et ex-France télécom) pas sur les restaurants inter administratifs ou inter entreprises. Pour ce qui est des chèques vacances, Mr Amelineau fait remonter notre demande d'augmentation de la participation Poste.

Une brochure « l'offre sociale » nous a été remise dont nous vous donnerons les informations principales dans un prochain bulletin.

Nous n'avons aucune illusion en portant nos revendications. Nous savions qu'on aurait en face des interlocuteurs avec peu de moyens de décisions ou qui taperaient en touche donc nous ne sommes pas déçus.

Mais nous ne nous décourageons pas, si nous voulons avancer, si nous voulons gagner, il faut continuer à se battre. Convaincre nos camarades que plus nombreux nous serons mieux nous serons entendus.

D'abord ils vous ignorent, ensuite ils vous raillent, ensuite ils vous combattent et enfin, vous gagnez!

*La Poste n'est plus UNE et INDIVISIBLE, mais divisée comme pour mieux noyer le poisson, nous n'avons plus un interlocuteur mais plusieurs.

Complémentaire santé la bataille s'annonce rude

Cet accord national interprofessionnel (ANI), conclu entre partenaires sociaux, prévoit de rendre obligatoire l'assurance complémentaire santé pour tous les salariés, au premier janvier 2016. Près de cinq millions de salariés sont concernés, qui doivent aujourd'hui recourir à une assurance individuelle, faute de couverture par leur entreprise. Dans moins de deux ans, cette souscription individuelle n'aura plus lieu d'être, puisque tout employeur devra offrir cette assurance (plus exactement, il en paiera au moins la moitié). Logiquement, les assureurs qui couvrent aujourd'hui les 5 millions de salariés ayant recours à l'assurance individuelle, pourront proposer leurs services en matière d'assurance collec-

Les assureurs combattent un point essentiel du projet de loi reprenant l'accord sur l'emploi: le mode d'attribution de la future assurance complémentaire santé, obligatoire à partir du premier janvier 2016

tive, au niveau des entreprises. Il s'agit là, en théorie, d'un ajustement de modèle économique, non un bouleversement

Sauf que... les assureurs estiment que ce marché leur sera fermé. Et qu'ils perdront donc plusieurs millions de clients, et des milliards de primes d'assurance santé (le marché est estimé à une trentaine de milliards d'euros). Sous la pression des partenaires sociaux, le projet de loi destiné à transposer dans la loi l'accord du 11 janvier a introduit une clause de désignation: au niveau de chaque branche professionnelle, les partenaires sociaux pourront désigner l'institution qui couvrira, à l'exclusion de toute autre, l'ensemble

des salariés. Dans ce cas, les entreprises qui relèvent de cette branche n'auront pas leur mot à dire. Les partenaires sociaux désigneront presque uniquement des institutions de prévoyance, pour couvrir les assurés. Pas étonnant, puisque ces institutions (Malakoff Médéric, AG2R La Mondiale, Pro BTP...) sont fortement liées aux organisations patronales et, dans une moindre mesure, aux syndicats de salariés. « Le conflit d'intérêt est évident »

Et les retraités ?

**Personne ne paiera pour eux leur complémentaire Santé,
Encore une baisse du pouvoir d'achat, dès leur mise à la retraite !**

Des économies faciles sur le budget de la Télé Publique

A l'heure où les recettes pour diminuer la « Dette » fleurissent partout, où tous les ministres s'évertuent à racler les fonds de tiroirs (sauf ceux des riches) nous pensons avoir trouvé LA solution pour équilibrer les budgets des Radios et Télé publiques :

LA solution ? C'est très simple. On attribue toutes les tranches horaires des « journaux parlés » (FR2, FR3, FR4, FR24, RFI, FR.Inter, FR.Culture...) à une seule et même émission par jour à 20 h et qu'on pourrait appeler FR.Medef.

Nous sommes persuadés que les auditeurs et téléspectateurs, déjà bien formatés, ne se rendraient même pas compte de la substitution, tant les contenus seraient les mêmes. Les plages horaires dans la journée pourraient être remplies par de la publicité commerciale à laquelle TF1 prépare les cerveaux.

D'ailleurs les organisations syndicales signataires de l'accord CDFT – MEDEF (CDFT, CFTC, CGC) approuveront certainement et se chargeront d'expliquer tous les avantages de cette décision « partenariale ».

La démocratie d'opinion

(ou ceux qui veulent nous empêcher de penser par nous-mêmes)

Le prêt-à-penser est la base de chacune des interventions sur le petit écran des experts en mode de vie et de pensée. Ils sont abonnés (et sans doute grassement rétribués) pour venir nous expliquer sur tous les sujets qui peuvent se présenter dans la vie que nous n'avons qu'à suivre la ligne qu'ils nous tracent et que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes... capitalistes. Toute autre solution est à rejeter car irréaliste, indéfendable, et surtout ringarde. Eux seuls savent ce qui est le mieux pour nous... et sûrement pour eux. Il n'y a donc pas de débat à avoir puisque la solution est unique (la leur).

Là où le bât blesse c'est que nous sommes capables de nous rendre compte que leurs solutions, non seulement ne résolvent rien mais, pire, nous amènent au désastre certains. Au fond, ils sont à mettre au même niveau que Paco Rabanne et tous les bateleurs de foires qui nous annoncent les catastrophes millénaristes. Les B.H.L, Duhamel, A. Hali, Adler, Barbier, Joffrin ou autre Baverez ne sont que marionnettes articulées par ceux qui les engraisent.

Et pourtant, pas mal se laissent encore prendre... Marcel R.

Ouvrons grands les yeux.



*Qu'en pensez-vous amis lecteurs ?
Donnez votre avis par écrit ou par
@Mail à l'adresse du syndicat.*

SOS retraites, bis repetita

L'histoire se répète sans surprise. Alors que les partenaires sociaux négociaient, pied à pied, hier, pour trouver un accord sur le renflouement des caisses complémentaires, impossible de faire l'autruche face aux déficits à venir. Moins de trois ans après la réforme Fillon adoptée dans la douleur, l'alerte rouge est déclenchée.

La droite pensait avoir écopé en portant progressivement l'âge de départ à 62 ans et l'âge d'une pension à taux plein à 67 ans. Mais le bateau prend toujours l'eau. Résultat : il n'y aura pas assez d'argent dans les caissons de survie pour joindre les deux bouts au-delà de 2018, même après avoir « dévalorisé » le fonds de réserve. Aujourd'hui, une équipe d'experts peaufine dans le détail une feuille de route qui sera dévoilée en juin. Pour ramener le système à l'équilibre, elle privilégie l'allongement de la durée de cotisation, le Président de la République vient de confirmer.

les autres leviers envisagés seront à manier avec plus de discernement. La hausse des cotisations nuirait à la compétitivité dans un pays qui croule déjà sous les prélèvements sociaux. La baisse des pensions serait politiquement dure à tenir ...et semble pour l'insant abandonnés.

Les retraites, enjeu capital, représentent un dossier sensible pour les Français. Un pan inaliénable du pacte social de solidarité entre les générations, bâti sur la relance de l'après-guerre.

Le changement disiez vous ? De qui se moque-t-on ?

Le cumul des contre-réformes sur les retraites depuis 1993 mène à des situations dramatiques :

- ▶ Le « minimum contributif » de 678,50 € (moins pour ceux n'ayant pas cotisé pendant la durée requise) concerne près de la moitié des nouveaux retraités-es,
- ▶ Le minimum vieillesse (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) de 777,16 € est perçu par 576 271 retraités-es.



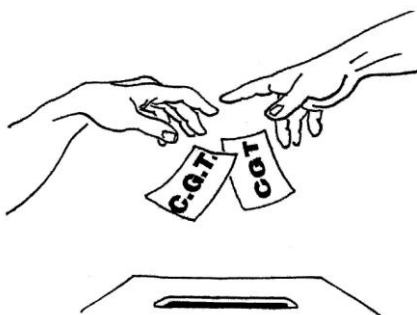
VO IMPÔTS 2013
Date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au **jeudi 31 mai 2012 (minuit)**.

Ne payez pas 1€ de trop !

Date limite de dépôt de la déclaration sur Internet

- le jeudi 7 juin 2012 à minuit pour les départements de 1 à 19
- le jeudi 14 juin 2012 à minuit pour les départements de 20 à 49
- le jeudi 21 juin 2012 à minuit pour les départements de 50 à 974.

Dorénavant, la loi de Finances 2012 permet aux adhérents non imposables de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 66% du montant de leurs cotisations syndicales. (Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 23 II, dispositions applicables à compter de l'imposition des revenus perçus en 2012)



Haut Conseil du Dialogue Social : Magouille par omission.

En ce qui concerne l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier dernier par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC (... le MEDEF coté patronal) et refusé par la CGT et FO, à eux trois, les syndicats signataires totalisent une représentativité de 51,15%.

Et le Pouvoir de claironner: « ... les signataires de l' ANI sont majoritaires . »

Or pour le calcul de cette "majorité", le Pouvoir "oublie" de comptabiliser les salariés qui ont voté pour une organisation n'appartenant pas au "club des 5". (12, 56 % des votants) ; ce qui revient à faire croire à "l'opinion publique", que SUD, Solidaires, FSU, etc... qui vont défiler le 9 avril contre l' ANI, n' existent pas, ou seraient pour un accord qu' ils vont combattre...

Reclassés enfin (?) rétablis dans leurs droits (?)

Un projet de loi imminent visant à reconstruire la carrière des reclassés de La Poste est en cours
 Reste à savoir quand sera discutée cette proposition ?

PROPOSITION DE LOI permettant la **reconstitution** de la **carrière** des **fonctionnaires** dits « **reclassés** » des PTT, (Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 mars 2013)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Cette proposition de loi reprend l'amendement n° 372 (des sénateurs du groupe socialiste, apparentés et rattachés) au projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales.

Cet amendement, adopté au Sénat en 2009, devenu l'article 7 bis du projet de loi, a malheureusement ensuite été supprimé lors de la navette parlementaire à l'initiative du Gouvernement de l'époque.

Il s'agit de procéder à la reconstitution de la carrière des fonctionnaires de La Poste et de France Telecom ayant opté pour le maintien sur leur grade de reclassement et privés, depuis 1993, de leur droit à la promotion interne.

En effet, les fonctionnaires des PTT ayant conservé leur grade de « reclassement » (1991) mais refusé l'intégration dans les nouveaux corps et grades de « classification » (1993) ont connu un gel complet de leur carrière.

Il faut mettre fin à ce martyr professionnel, comme le demandait par ailleurs le Président de la République, alors député, dans sa question écrite n° 67391.

Un décret pris en Conseil d'État déterminera les modalités de reconstitution de la carrière des fonctionnaires « reclassés sans reclassification » n'ayant pu bénéficier d'une promotion.

HISTOIRE DE FAMILLE

« Il faut retirer les hauts fourneaux de la tête des sidérurgistes lorrains »

C'est une maxime de Jacques Chérèque « un ouvrier devenu Ministre » dit le bulletin de la CFDT.

Sa carrière fulgurante renseigne sur les primes accordées aux lâcheurs (en religion, on dirait renégat).

Ce cadre cédétiste a vécu Mai 68 comme une partie de plaisir, la fiesta partout, la grande euphorie démocratique dit son biographe. Il participe en 1973 à l'affaire LIP. L'autogestion est le thème à la mode » commente-t-il.

Mais à la fin des années 70, la "mode" a changé et Jacques avec. ...

Dans sa Lorraine, contre une CGT très combative, il prône le "réalisme", la "restructuration", des "solutions de remplacement".

Résultat : en 1984 le voilà Préfet délégué pour le développement industriel en Lorraine. En 1988, il est promu, par Rocard, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire et de la reconversion industrielle.

Avec les résultats que l'on sait pour les Lorrains !

Mais coté "reconversion personnelle", tout va pour le mieux. Conseiller général et régional. !!!

Son fils, François a pris la relève. Dès la signature de "l'accord sur l'emploi" il entre au service du Gouvernement et hérite d'une mission sur la pauvreté (dont il connaît certainement tous les paramètres) au sein de l'inspection générale des affaires sociales. A suivre !

Comme la camarade Nicole Notat... Présidente du club Le Siècle. Elle y retrouve des hauts fonctionnaires, des chefs d'entreprises, des hommes politiques de droite ou de gauche, ou encore des représentants du monde de l'édition et des médias de premier plan.

Le syndicalisme réformiste mène à tout, à condition de faire ses preuves. Et d'en sortir !

Aujourd'hui, que sera la prime pour les responsables CGC et CFTC pour leur accord avec l'ANI ?

La Prochaine.....



Réunion Mensuelle des Retraités-ées

Jeu-di 18 av-ril 2013

9 heures 30

Syndicat CGC Retraités La Poste 13

**55 av de la Rose
La Bruyère B5 ex D
13013 MARSEILLE**

.. et on t'y attend !

Le pouvoir d'achat des ménages en berne en 2012

Le produit intérieur brut (PIB) français s'est replié de 0,3% au quatrième trimestre 2012, et la croissance est restée nulle sur l'année avec un pouvoir d'achat en baisse pour les ménages, a confirmé mercredi l'Insee.

UNE PREMIERE DEPUIS 1984

Ah ! Que la crise est belle !

4,9 millions de rémunération pour le PDG de Total en 2012

La rémunération de Christophe de Margerie a grimpé de 18% en 2012 selon un document du groupe pétrolier français...

Le Choix des Mots

Corinne Gobin, politologue belge, étudie les discours des syndicalistes et explique d'où vient tout le « baratin » employé depuis quelques années : « dialogue social », « partenaires sociaux » « Europe sociale », etc., Ca date des années 80, de Jacques Delors, « chrétien de Gauche », proche de la CFDT (Tiens ! Un hasard sans doute !.

Voici ce qu'elle en dit

«de nombreuses stratégies furent déployées par la Commission européenne en vue de créer un large soutien au Marché unique. » Et notamment, un nouveau lexique qui accompagnerait, décrirait, justifierait et donnerait sens au projet de « grand marché ». Ainsi de : « dialogue social, partenaires sociaux, cohésion sociale, dimension sociale du marché intérieur, Europe sociale, modèle social européen »

Les idées portées par ces mots, d'abord lancées par la Commission, ont essaimé dans les discussions syndicales, médiatiques.

En 85, la CES n'était pas encore contaminée. Mais après 10 ans de « delorisme », le mal était fait et la CFDT et F.O les avaient adoptées dans le langage d'abord, puis dans les faits

Et le pire, c'est que ces raisonnements, ce lexique, ces reculades se sont propagés à toute la société occidentale (pour ne pas dire capitaliste) à travers les médias.

Voilà comment on formate les idées quand on veut faire avaler des couleuvres.

Qu'on y réfléchisse et qu'on réagisse intelligemment à chaque nouveau vocabulaire lancé sur le marché de la communication.

Dans le système en vigueur, le poids des mots n'est jamais innocent



Les Post' Hier Spécial

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SAP 13 Syndicat des Activités Postales
55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille ++++ Tel: 04.91.11.60.95 Fax: 04.91.69.99
Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

LES RETRAITE(E)S CGT DE LA POSTE S'ADRESSENT AUX ACTIFS

Chaque être humain est porteur d'une espérance à vivre dignement toutes les étapes de sa vie.

Nous nous adressons à toi, chère et cher camarade, chère et cher collègue...en activité.....

Nous nous adressons à toi qui es syndiqué(e), conscient(e) que seul(e) il te serait difficile de te battre contre l'exploitation.

Nous nous adressons à toi qui n'es pas syndiqué(e) et qui souhaite vivre une retraite

en retraite.

au travers des retraites, plus de 260 milliards d'euros réinjectés dans l'économie.

De réforme en réforme, de la baisse des pensions aux dispositions régressives qui découlent du plan d'austérité gouvernemental, les retraités s'appauvrissent d'année en année !

Des pistes pour le gouvernement ont été ouvertes par la Cour des comptes :

Supprimer progressivement l'abattement fiscal de 10 %

Nous avons pris l'initiative...

Parce que les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain, et qu'il nous faudra être de plus en plus nombreux et organisés pour la défense de nos revendications, nous avons pris l'initiative de nous adresser – au travers d'un spécial Post'Hier et d'une pétition - au monde des actifs, des futurs retraitables pour leur présenter notre Section syndicale et les raisons de rester (ou de devenir) syndiqué(e) même après sa mise

Espérons être entendu et ainsi nous renforcerons notre Section Syndicale des retraités ! (qui est d'ores et déjà au 100% de ses effectifs pour l'année 2013 par rapport à 2012)

Le 28 mars 2013



La pluie a finalement attendue: elle est tombée après le défilé de plusieurs centaines de Retraités-ées partis des escaliers de St Charles et qui ont attendus en chansons, les Territoriaux pour pouvoir aller ENSEMBLE déposer leurs revendications spécifiques à la Préfecture. ILS nous ont entendu "en haut" ?

Le sais-tu

Notre section syndicale s'est dotée d'un **Site Weeb**, petit frère de ce journal, où tu trouveras d'autres articles qui ne peuvent trouver place ici !

<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Rémunération de l'avoir moyen journalier du compte courant postal au taux du livret A attribuée aux retraités de la Poste qui domicilient le versement de leur pension à la Banque Postale.

Faire une demande écrite au conseiller financier avec photo du brevet de pension, demander un reçu. Date d'effet de la rémunération: début du trimestre de l'enregistrement de la demande.

**P
A
S

R
E
S
I
G
N
E
S**

Le désespoir, l'abattement, le bout du tunnel inatteignable. Toutes ces images pourraient s'appliquer à la situation des salariés retraités comme actifs.

Les prélèvements sur les pensions de retraites de 0.3% pour la dépendance et les hausse de la TVA, découlent directement du chômage, des fermetures d'entreprise, des réductions d'effectifs etc.

Le mercredi 13 mars les négociations sur les retraites complémentaires se sont achevées sur une proposition de baisse des pensions de retraites et une hausse des cotisations.

Le Capital lui ne dort pas il compte et il recompte.

Il cherche comment augmenter toujours encore plus ses profits.

Il se dit que ces retraités et salariés ont les joues trop roses et que l'on pourrait les pressurer un peu plus.

Alors il faut nous souvenir de ce que les luttes ont apporté comme droits, comme améliorations des conditions de travail et de vie.

C'est maintenant que nous vérifions ce que la solidarité a permis à travers la Sécurité Sociale comme amélioration des soins de santé, des conditions de vie des retraités et se dire que "Non" nous ne pouvons pas laisser cela se détricoter aujourd'hui au nom d'une crise manipulée par le Capitalisme, au nom d'une soi-disant sauvegarde de l'emploi et autres balivernes.

C'est dans cette situation qu'un adhérent d'un syndicat CGT se dit : « Il faut se retrousser les manches et repartir à la bataille. Il faut réagir, mais réagir TOUS ENSEMBLE POUR ÊTRE EFFICACES, et se lever pour refuser cette situation ».

2012: un drôle de crû !

100 000 emplois détruits, 230 000 foyers sans gaz ou électricité, 10 millions de pauvres et 3,1 millions de chômeurs... Combien au RSA ?

Près d'un million de personnes (peut être plus) accueillies par les Restos du Cœur, 1,4 million de personnes aidées sur le plan alimentaire par le Secours Populaire). 1,4 million en situations de pauvreté selon le Secours Catholique.

36 800 expulsions de Sans Papiers. 685 142 personnes mal logées (Fondation Abbé Pierre)

...ET LA RUE NOUS ATTEND.

Pour y crier notre colère ...pas pour y coucher !

SOS retraites, bis repetita

L'histoire se répète sans surprise. Alors que les partenaires sociaux négociaient, pied à pied, hier, pour trouver un accord sur le renflouement des caisses complémentaires, impossible de faire l'autruche face aux déficits à venir. Moins de trois ans après la réforme Fillon adoptée dans la douleur, l'alerte rouge est déclenchée.

La droite pensait avoir écopé en portant progressivement l'âge de départ à 62 ans et l'âge d'une pension à taux plein à 67 ans. Mais le bateau prend toujours l'eau. Résultat : il n'y aura pas assez d'argent dans les caissons de survie pour joindre les deux bouts au-delà de 2018, même après avoir « dévalisé » le fonds de réserve. Aujourd'hui, une équipe d'experts peaufine dans le détail une feuille de route qui sera dévoilée en juin. Pour ramener le système à l'équilibre, elle privilégie l'allongement de la durée de cotisation, le Président de la République vient de confirmer.

les autres leviers envisagés seront à manier avec plus de discernement. La hausse des cotisations nuirait à la compétitivité dans un pays qui croule déjà sous les prélèvements sociaux. La baisse des pensions serait politiquement dure à tenir ...et semble pour l'insant abandonnés.

Les retraites, enjeu capital, représentent un dossier sensible pour les Français. Un pan inaliénable du pacte social de solidarité entre les générations, bâti sur la relance de l'après-guerre.

Le changement disiez vous ? De qui se moque-t-on ?

Le cumul des contre-réformes sur les retraites depuis 1993 mène à des situations dramatiques :

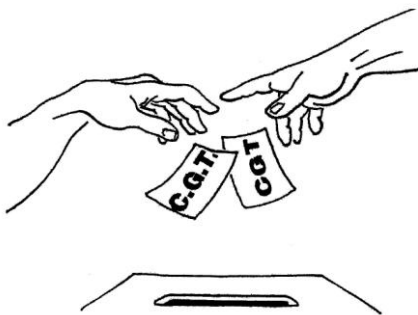
- ▶ Le « minimum contributif » de 678,50 € (moins pour ceux n'ayant pas cotisé pendant la durée requise) concerne près de la moitié des nouveaux retraités-es,
- ▶ Le minimum vieillesse (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) de 777,16 € est perçu par 576 271 retraités-es.



2013 VO IMPÔTS
Date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au **jeudi 31 mai 2012 (minuit)**.

Date limite de dépôt de la déclaration sur Internet
- le **jeudi 7 juin 2012 à minuit** pour les départements de 1 à 19
- le **jeudi 14 juin 2012 à minuit** pour les départements de 20 à 49
- le **jeudi 21 juin 2012 à minuit** pour les départements de 50 à 974.

Dorénavant, la loi de Finances 2012 permet aux adhérents non imposables de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 66% du montant de leurs cotisations syndicales. (Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 23 II, dispositions applicables à compter de l'imposition des revenus perçus en 2012)



Haut Conseil du Dialogue Social : Magouille par omission.

En ce qui concerne l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier dernier par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC (... le MEDEF coté patronal) et refusé par la CGT et FO, à eux trois, les syndicats signataires totalisent une représentativité de 51,15%. Et le Pouvoir de claironner: « ... les signataires de l' ANI sont majoritaires . »

Or pour le calcul de cette "majorité", le Pouvoir "oublie" de comptabiliser les salariés qui ont voté pour une organisation n'appartenant pas au "club des 5". (12, 56 % des votants) ; ce qui revient à faire croire à "l'opinion publique", que SUD, Solidaires, FSU, etc... qui vont défiler le 9 avril contre l' ANI, n' existent pas, ou seraient pour un accord qu' ils vont combattre...